



<https://www.univ-sba.dz/>



مجلة القانون العام الجزائري والمقارن

مجلة سداسية تصدر عن مخبر *المرافق العمومية والتنمية*

جامعة جيلالي ليابس - سيدي بلعباس - الجزائر

ق ق ع ح ح

المجلد الثالث

العدد السادس

جوان 2017

دار الأصول للطباعة والنشر
سيدي لحسن - سيدي بلعباس (الجزائر)

ردمدا: 0851 - 2437

Editorial

Gouvernance quant tu nous tiens.

Les Etats membres de l'Union africaine ont adopté le 30 janvier 2007 à Addis Abeba (Ethiopie), la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance, ratifiée par l'Algérie par décret présidentiel n° 16-255 du 25 septembre 2016 (J.O.R.A n° 59 du 9 octobre 2016, p. 4). Il n'est pas de notre propos de revenir sur la démocratie ni les élections en Afrique car ils sont toujours source de conflits mais de s'intéresser à la gouvernance qui vient se greffer sur deux processus sensibles et importants dans la construction d'un Etat. Il s'agit d'un engagement des Etats africains à « *améliorer l'efficacité et l'efficacités de l'administration publique ...* » pour assurer une gouvernance politique, économique et sociale. Par cette transposition de notions qui, à première vue apparaissent, comme étrangères à l'administration publique, qui repose, de par son histoire, sur la notion d'autorité, d'unilatéralité et de privilèges, l'administration algérienne est invitée, à travers cette charte, à changer de cap, de logique et de méthode. Elle n'est plus la garante d'un intérêt général à géométrie variable mais d'un intérêt général imbibé d'économie, de marché, de performance. Cependant, cette gouvernance doit être mesurée par des indicateurs et doit répondre à un référentiel préalablement fixé particulièrement en matière de négociations et de partenariats. Ainsi, est-elle appelée à être une administration performante, capable de mener à terme, dans un délai raisonnable, par une démarche transparente et à moindre coût des opérations de mise en place d'une société démocratique et la tenue d'élections libres. Cette gouvernance n'est pas un objet neutre ni un neurone libre mais tisse des liens avec d'autres objectifs comme c'est le cas de l'objectif 16 des ODD (objectifs de développement durable) qui aspire à « *l'avènement de sociétés pacifiques, ouvertes à tous aux fins du développement durable ...* et la mise en place *d'institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous* » et l'objectif 3 de l'Agenda de 2063 pour l'Afrique, celui d'une « *Afrique de bonne gouvernance, de respect des droits de l'Homme, de justice et d'Etat de droit* ». Pour rejoindre cette tendance actuelle, l'Algérie a inscrit cet objectif dans le plan d'action du gouvernement pour la mise en œuvre du programme du Président de la république adopté en septembre 2017 au chapitre IV du plan, celui de la modernisation de la gouvernance par une gouvernance territoriale et administrative, le développement de la société de l'information, la gouvernance financière et commerciale, l'aménagement du territoire, la préservation de l'environnement et le développement des énergies nouvelles et renouvelables. Voilà un défi qui est lancée à toutes les institutions publiques pour une administration performante. De par sa nature et sa fonction, l'université algérienne est appelé à être la première institution de bonne gouvernance en raison de sa compétence humaine ô combien désirée par d'autres. Mais pour ce faire, elle doit chasser de ses lieux la triche, la médiocrité, le plagiat, la rentabilité doctorale car la gouvernance n'est qu'un produit universitaire. Il peut être bon comme il peut être mauvais. Il s'agit d'un défi pour mettre à nu l'indice de la fondation Ibrahim MO qui classe l'Algérie au 34^{ème} rang sur 54 pays avec un indice de 49,5/100 pour 2017 en matière de gouvernance. Universitaires, vous êtes les maitres de la bonne gouvernance, décideurs, rapprochez vous de ces maîtres. Ils sont la clé de la réussite.

Mustapha KARADJI

Rédacteur en chef

الفهرس

مقالات باللغة الفرنسية

10.....التفاوض في قانون المنافسة.....

توفيق مقدم

32.....مراكز الردم التقني لحماية البيئة في الجزائر.....

غزلان شياوي

مقالات باللغة العربية

11.....النظام القانوني لشركة التوصية البسيطة.....

خالد بن عفان

19.....الاقتناع الشخصي وأثره على تسبيب الأحكام الجزائية.....

أحمد رضا صنوبر

38.....طرق تحصيل براءة اختراع في شركة.....

نعيمة لوراد

49.....الطبيعة القانونية لجريمة التزوير في المحررات.....

محمد أمين صحتي

صفحة البحث الشاب

74....."التسرب نموذجا" التشريع الجزائري في مكافحة الجرائم المستحدثة في

أسماء عنتر

90.....التشريعي والتكريس الدستوري والإقرار المنتخبة بين المجالس المشاركة المرأة في توسيع حظوظ

نصر الدين بلقاسم

102.....التحتية.....النظام القانوني لعقود البوت ودورها في تمويل الاستثمار في مجال إنجاز مشاريع البنية التحتية

أحمد حرير

123....."شرطة المياه" الإطار القانوني والتنظيمي للهيئة المكلفة بمراقبة وحماية المياه في الجزائر

حمزة موساوي